

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,  
Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, GILLET, CAUCHY, DAGUIZE, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, JOUBERT, NICOSIA, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

22 juin 2023

A l'exception de : Madame MANENT.  
Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.  
Madame JARDIN qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.  
Madame BOUYER qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.  
Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.  
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur MORVAN.  
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.  
Madame ROBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Date du  
Conseil Municipal

28 JUIN 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de  
conseillers

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur GILLET est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

En exercice 33

### 2/ COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – PRESENTATION DES TRAVAUX REALISES EN 2022

Présents---- 24

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

Votants ----- 32

#### EXPOSE :

Par délibération n°09.03.07 en date du 23 mars 2009, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création de la Commission consultative des services publics locaux.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

04 JUIL. 2023

Publié le :

04 JUIL. 2023

Certifié exact,  
Le Maire,

Par délibération n°20.06.12 en date du 17 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné ses représentants et a nommé les membres d'associations locales siégeant à cette Commission.

En application de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Commission doit présenter au Conseil Municipal, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 22 juin 2022. A cette occasion, elle a examiné les rapports des délégataires pour les délégations de service public mises en place à Pornichet pour l'exploitation du casino, du port d'échouage, du port de plaisance, du mini-golf, du service de fourrière automobile, de l'office de tourisme, du site de l'hippodrome et des sous-traités d'exploitation des plages (restaurants, clubs de plage et de voile).

Jean-Claude  
PELLETEUR



La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie une seconde fois le 15 novembre 2022. A cette occasion, elle a examiné le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion et le principe du recours à une délégation de service public pour la mise en valeur des missions d'office de tourisme communal et l'exploitation du Centre des Congrès de Pornichet dans le cadre du renouvellement du contrat avec la SPL Pornichet, La Destination.

Les comptes rendus des réunions de la Commission consultative des services publics locaux ont été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2022.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1413-1,  
 ⇒ Vu les comptes rendus des réunions de la Commission consultative des services publics locaux en date des 22 juin et 15 novembre 2022,  
 ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 22 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, exceptée Madame FRAUX,

- Prend acte de la présentation des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



Le secrétaire de séance,

Dominique GILLET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

# COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

## COMPTE RENDU DU 22 JUIN 2022

### Présent(e)s :

- M. RAHER Rémi – conseiller municipal délégué,
- M. DAGUIZE Christophe – conseiller municipal délégué,
- Mme PRUKOP Christine – conseillère municipale déléguée,
- M. SIGUIER Romain – conseiller municipal délégué,
- M. JOUBERT Yannick – conseiller municipal,
- Mme FRAUX Valérie – conseillère municipale,
- M. LUCAS Michel – président de l'association Accueil des Villes Françaises de Pornichet,
- Mme. CAPISANO Colette - association échanges Pornichet San Vicente
- M. ROUSSEAU Christian – président de l'association Office Municipal des Sports,

### Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

- M. PELLETEUR Jean-Claude,
- Mme MARTIN Frédérique – adjointe au Maire,
- Mme BOUYER Josiane – conseillère municipale déléguée,
- Mme GUILLARD Yvette – présidente de l'association Beajerien An Dans, Pouvoir à Pornichet San Vicente,
- Mme BOULLAUD Stéphanie – présidente de l'association des parents d'élèves Gambetta – Ramiers – Pouvoir à l'OMS,

### Absent :

- M. BELLIOT Robert – conseiller municipal,
- Mme GOURIOU Elsa – Amicale Laïque du Pouligou.

### Fonctionnaires présent(e)s :

- M. YVRENOGÉAU – Directeur des Finances et de la Commande Publique



Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal du  
**28 JUIN 2023**  
Le Maire

Mr Le Maire

Jean-Claude PELLETEUR



Reçu à la sous-préfecture de Saint-Nazaire le **04 JUIL. 2023**  
Publié le  
Certifié exact, **04 JUIL. 2023**  
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



## 1/ DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – EXAMEN DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES

### **a. Exploitation du casino.**

*Présentation d'une synthèse par M. YVRENOGÉAU (cf. fiche jointe).*

La commission approuve le rapport du délégataire à l'unanimité.

### **b. Mise en valeur des missions d'office du tourisme et d'exploitation du centre des congrès.**

*Présentation d'une synthèse par M. YVRENOGÉAU (cf. fiche jointe).*

*Madame FRAUX demande si la directrice de la SPL a été remplacée.*

*Monsieur DAGUIZE répond par l'affirmative en précisant que le remplaçant était déjà un collaborateur de la SPL.*

*Monsieur JOUBERT demande quelle est la durée de l'actuelle DSP.*

*Monsieur DAGUIZE indique qu'elle est de 2 ans mais que « normalement » la durée est de 5 ans. En effet, son renouvellement est intervenu dans le contexte de la crise sanitaire et qu'il semblait plus prudent de retenir une durée courte au vu des incertitudes économiques.*

La commission approuve le rapport du délégataire à l'unanimité.

### **c. Exploitation du port d'échouage.**

*Présentation d'une synthèse par M. YVRENOGÉAU (cf. fiche jointe).*

La commission approuve le rapport du délégataire à l'unanimité.

### **d. Exploitation du port de plaisance.**

*Présentation d'une synthèse par M. YVRENOGÉAU (cf. fiche jointe).*

La commission approuve le rapport du délégataire à l'unanimité.

### **e. Exploitation du minigolf.**

*Présentation d'une synthèse par M. YVRENOGÉAU (cf. fiche jointe).*

La commission approuve le rapport du délégataire (Abstention de M. BELLINOT)

### **f. Exploitation du service de fourrière automobile.**

*Présentation d'une synthèse par M. YVRENOGÉAU (cf. fiche jointe).*

La commission approuve le rapport du délégataire à l'unanimité.

**g. Exploitation des plages.**

*Présentation d'une synthèse par M. YVRENOGÉAU (cf. fiche jointe).*

*Monsieur JOUBERT indique être surpris par la disparité des chiffres d'affaires de certains établissements alors même que leurs activités et périodes d'ouverture sont comparables.*

La commission approuve le rapport du délégataire à l'unanimité.

**2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021**

Le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

END

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 22/06/2022

### DSP CASINO

#### ELEMENTS CLES DE LA DELEGATION

- **Déléataire :** SAS Casino de Pornichet
- **Date délégation :** Convention de DSP en date du 13 janvier 2015
- **Durée :** 12 ans, à compter du 15 mai 2015
- **Champs délégation :** Exploitation du casino de Pornichet

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

- Activité exercée 166 jours pour les machines à sous et 145 jours pour les jeux traditionnels (2020/2021), fermeture administrative liée à la crise sanitaire entre le 30/10/2020 et le 19/05/2021,
- La période de fermeture a permis de réaliser des travaux sans gêner la clientèle (agrandissement de l'espace dédié au jeu, création d'un pôle roulette anglaise électronique, installation d'un écran géant) pour 619 K€,
- Un niveau de fréquentation en baisse de 48 % : 113 491 personnes (contre 218 490 en 2019/2020 et 313 060 l'année précédente),
- Les jeux traditionnels ont moins bien résisté à la crise sanitaire (- 49 %), contrairement aux machines à sous (- 39 %),
- 44<sup>ème</sup> place (produit brut de jeu) et 27<sup>ème</sup> place (fréquentation) du classement national des 202 casinos,
- 2<sup>ème</sup> casino du bassin ludique (Pornichet, La Baule, St Brévin et Pornic) : 28,4 % de PBJ (30,2 % pour le 1<sup>er</sup>).

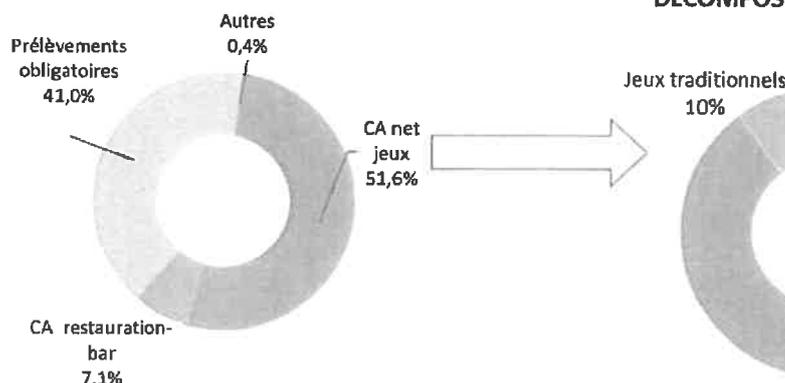
#### ELEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DELEGUEE

- Une offre de jeux diversifiée et moderne au 31/10/2021 :
  - Machines à sous avec une mise allant de 1ct à 2 € (148 en début de saison contre 142 en fin d'année), 1 table de roulette anglaise, 2 tables de black-jack, 2 de Texas Hold'em Poker, 1 table d'ultimate poker, 2 roulettes anglaises électroniques pour 24 postes et 1 black jack électronique pour 7 postes de jeu.
  - A noter que l'arrêté ministériel autorise l'exploitation de machines en nombre supérieur à celles installées (possibilité de 200 machines à sous et 17 tables de jeux)
- Restauration : offre variée dont le CA a été fortement impacté par la Covid-19) avec 141 jours d'ouverture,
- Malgré la volonté de proposer de nombreuses animations et activités annexes tout au long de l'année, les fermetures administratives, les nouvelles règles et le principe de précaution ont invité le casino à revoir sa politique d'animations. Ainsi le budget consacré à ces dernières s'est élevé à 469 K€ (590 K€ l'année précédente vs 987 K€ antérieurement),
- Politique d'investissement en faveur de l'attractivité du site dont :
  - Jeux : achat de 5 machines à sous (119 K€), modernisation et équipements d'accessoires pour les machines à sous (7 K€), agrandissement et aménagement de la zone de jeux traditionnels (284 K€)
  - Travaux d'électricité et de climatisation (91 K€),
  - Système de sonorisation et mur d'écran : 12 K€

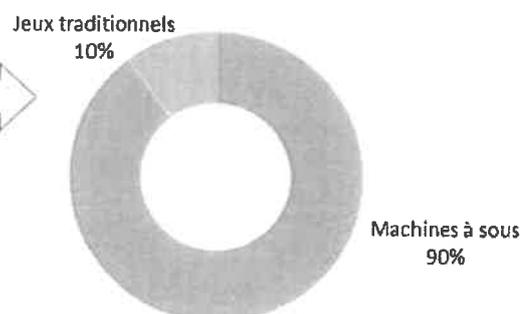
#### OBSERVATIONS TIREES DU COMPTE DE RESULTAT

- **Le chiffre d'affaires net global de la société a logiquement très fortement diminué (- 38 %) pour atteindre à 4 713 435 € (7 655 K€ en 2019/2020 et 10 246 K€ en 2018/2019).**

##### COMPOSITION DU CA GLOBAL



##### DECOMPOSITION CA ACTIVITE JEUX



	2015/2016	var/n-1	2016/2017	var/n-1	2017/2018	var/n-1	2018/2019	var/n-1	2019/2020	var/n-1	2020/2021
<b>Activité JEUX</b>	<b>9 037 923 €</b>	<b>-2,5%</b>	<b>8 814 714 €</b>	<b>-4,1%</b>	<b>8 453 894 €</b>	<b>-1,7%</b>	<b>8 309 099 €</b>	<b>-22,3%</b>	<b>6 459 902 €</b>	<b>-36,2%</b>	<b>4 118 971</b>
Machines à sous	16 611 524 €	-1,5%	16 360 469 €	-4,2%	15 671 440 €	-1,9%	15 376 396 €	-29,2%	10 886 220 €	-39,0%	6 637 891
Jeux traditionnels	1 822 705 €	-13,3%	1 580 630 €	4,9%	1 658 283 €	-0,8%	1 645 678 €	-10,6%	1 471 756 €	-49,0%	750 675
- prélèvements Etat + commune	- 9 396 306 €	-2,9%	- 9 126 385 €	-2,7%	- 8 875 829 €	-1,8%	- 8 712 975 €	-32,3%	- 5 898 075 €	-44,6%	- 3 269 595
<b>Activité RESTAURATION - BAR</b>	<b>1 635 823 €</b>	<b>6,9%</b>	<b>1 748 475 €</b>	<b>3,3%</b>	<b>1 806 179 €</b>	<b>4,3%</b>	<b>1 883 967 €</b>	<b>-38,5%</b>	<b>1 159 462 €</b>	<b>-51,3%</b>	<b>565 100</b>
<b>Autres</b>	<b>35 374 €</b>	<b>7,1%</b>	<b>37 896 €</b>	<b>109,5%</b>	<b>79 540 €</b>	<b>-33,4%</b>	<b>52 953 €</b>	<b>-31,7%</b>	<b>36 156 €</b>	<b>-18,8%</b>	<b>29 365</b>
<b>TOTAL CA NET</b>	<b>10 709 120 €</b>	<b>-1,0%</b>	<b>10 601 085 €</b>	<b>-2,5%</b>	<b>10 339 613 €</b>	<b>-0,9%</b>	<b>10 246 018 €</b>	<b>-25,3%</b>	<b>7 655 520 €</b>	<b>-18,4%</b>	<b>4 713 435</b>

- Hors prélèvements, l'activité « JEUX » connaît une baisse de 36,2 %,
- Les prélèvements sur les produits du casino représentent 41 %, dont 3,12 M€ au profit de l'Etat (prélèvement progressif de 2,22 M€ et cotisations sociales de 0,62 M€) et 0,43 M€ pour la commune de Pornichet. Ce dernier est en chute de 44 % en comparaison de la période 2019/2020. Il est à noter que 10 % du prélèvement progressif est reversé à la commune, ce qui porte le montant total des prélèvements versés à la commune sur l'exercice 2020/2021 à 654 K€.
- Sur l'activité "restauration/bar" : activités annexes obligatoires : - 594 K€/exercice N-1 (- 51,3 %)
  - Un CA de 565 K€ en 2020/2021, contre 1 159 K€ en 2019/2020 et 1 884 K€ en 2018/2019
  - 17 741 repas servis contre 36 815 en 2019/2020 et 66 799 en 2018/2019,
  - 24 (contre 27 en 2020) personnes au service d'une fréquentation journalière de 126 personnes (130 en 2020 et 183 en 2019)

➤ Le résultat de clôture est excédentaire de 285 183 €, soit une chute de plus de 75 %.

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Variation		
							N-1	2015/2021	Moy/an
<b>PRODUITS</b>	10 834 530	10 966 101	10 665 866	10 399 576	7 804 327	5 097 616	-34,7%	-53,6%	-12,0%
Chiffre d'affaire net	10 709 120	10 601 085	10 339 613	10 246 018	7 655 520	4 713 435	-38,4%	-56,1%	-12,8%
Produits financiers	10 482	11 318	11 255	13 833	10 530	5 021			
Produits exceptionnels	1 112	143 254	112 910	14 474	947	53 269			
Transfert charges	113 280	210 117	199 439	124 419	135 896	133 554			
Autres	536	327	2 649	832	1 434	192 337			
<b>CHARGES</b>	8 607 589	8 950 908	8 799 408	8 678 275	6 658 095	4 812 433	-27,7%	-44,7%	-9,4%
Achats et charges externes	2 930 155	3 088 026	3 033 472	3 097 584	2 396 968	1 854 861	-22,6%	-33,9%	-6,7%
Charges de personnel	3 131 167	3 177 595	3 195 316	3 173 953	2 371 136	1 662 280	-29,9%	-48,5%	-10,5%
Impôts et taxes	441 369	435 235	418 471	384 942	335 078	207 201			
Charges financières	3 582	5 743	5 901	5 512	7 265	11 426			
Dotations aux amortissements	715 824	803 460	864 031	929 800	899 212	949 850			
Charges exceptionnelles	32 841	230 677	145 640	472	54 944	73 322			
Participation des salariés aux résultats	296 706	275 411	265 947	269 031	153 167	0			
Impôt sur les bénéfices	1 055 945	934 761	870 630	816 981	440 326	53 493			
<b>RESULTAT</b>	2 226 939	2 015 191	1 866 456	1 721 299	1 146 232	285 183	-75,1%	-87,5%	-29,3%
dont résultat d'exploitation	3 604 420	3 307 211	3 030 408	2 784 986	1 790 457	365 134			

- Le compte de résultat permet de constater la baisse des charges de personnel (le casino a bénéficié du chômage partiel) ainsi que la nette diminution des achats (animations, alimentations, ...).
- Sur l'exercice 2020/2021, le casino a versé à la commune de Pornichet :
  - 151 250 € de contribution à la vie artistique et culturelle de la station, conformément aux contrats de DSP,
  - 432 306 € de prélèvements, représentant 12,2 % des prélèvements totaux du casino auxquels s'ajoutent 10 % du prélèvement progressif versé à l'Etat (2 216 K€). Sur l'année civile 2021, soit à cheval sur 2 exercices comptables, la commune a bénéficié d'un reversement de 809 K€.
- Compte tenu du résultat de l'exercice aucune participation aux résultats n'a été versée aux salariés Au 31 octobre 2021, l'effectif était de 85 salariés, soumis aux 35 heures (1999).

### PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- Evolution de l'offre de jeux pour tenir compte des tendances et pratiques des clients

### OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

La Commission :

- Prend acte des éléments financiers produits, confirmant les échanges réguliers avec le délégataire, et tenant compte des conséquences de la crise sanitaire
- Confirme les flux financiers versés à la commune de Pornichet sur la période observée,
- Constate le respect des engagements du contrat de DSP,
- Souligne, le niveau significatif des investissements malgré le contexte sanitaire

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 20/06/2022

### DSP MISE EN VALEUR DES MISSIONS D'OT ET EXPLOITATION DU CENTRE DES CONGRES

#### CARACTERISTIQUES DE LA DELEGATION

- **Déléataire :** SPL PORNICHE, LA DESTINATION
- **Date délégation :** Convention de DSP signée le 28/12/2020
- **Durée :** Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022,
- **Champs délégation :** La mise en valeur des missions d'office de tourisme communal de la ville de Pornichet et l'exploitation du centre de congrès de Pornichet.

#### ELEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DELEGUEE

- **Une fermeture administrative de 5 mois (du 01/01 au 31/05/2021) et absences d'évènements en fin d'année qui a impacté le centre des congrès mais un dispositif d'aides nationales dont a bénéficié la SPL,**
- **Une fréquentation touristique en hausse,**
- **La promotion et la communication touristique de la destination :**
  - Ouverture en juillet et août du point info tourisme « Le Kiosque » tous les après-midis de 16h à 20h, situé au quartier des Océanes (2 renforts saisonniers pour 3 100 personnes accueillies) ;
  - Formation des collaborateurs des partenaires hébergeurs afin que ces derniers soient des ambassadeurs de la destination ;
  - Nouvelle charte graphique déclinée sur les supports de communication ;
  - « La mer en hiver » avec Bretagne Plein Sud, Saint-Nazaire Agglomération Tourisme, Pornic et Saint-Brévin : affichages urbains à Nantes, Rennes et Angers, publicité dans Ouest France, spots radios, et campagne digitale, ...
  - Promotion via « Destination Atlantique » : collectif de destinations du littoral de la façade atlantique qui assure la promotion des destinations auprès de journalistes allemands, belges et hollandais (accueil de journalistes en septembre et d'une influenceuse en octobre) ;
  - Le site internet : 197 419 visiteurs en 2021 (108 000 en 2020),
  - Présence active sur les réseaux sociaux : plus d'abonnées Facebook (7 000 soit + 4 %) et Instagram (2 900 personnes soit + 40 %),
- **Mission accueil :**
  - 42 722 visiteurs en 2021 contre 34 443 en 2020 qui avait vu les portes de l'OT être fermées pendant le confinement (52 597 visiteurs en 2019) ;
  - Etude de fréquentation touristique entre le 1er avril et le 31 décembre 2021 : 1,7 million de nuitées dont 51 % en été. La clientèle est essentiellement française (93 % comme en 2020) et provient pour 35 % de la région Ile de France. Quant aux Allemands, ils constituent la première clientèle étrangère (24 %). Il est à noter que 64 % d'entre eux restent sur Pornichet  
Les excursionnistes (touriste à la journée) privilégient les week-end et jours fériés. La fréquentation 2021 s'est élevée à 4,3 millions d'excursions avec essentiellement des français (96 %) et plus particulièrement les habitants de s Pays de la Loire (57 %).
- **Commercialisation de produits et prestations de services touristiques et valorisation du patrimoine local :**
  - La boutique de l'office (produits dérivés) : chiffre d'affaires de 36 K€ (21 K€ en 2020),
  - Un service de billetterie : pour les loisirs, les courses hippiques, les croisières maritimes ou le bien-être impliquant un CA de 70 K€ ;
  - Des visites guidées : 80 visites payantes organisées contre 68 en 2020 ont permis de faire découvrir les atouts de Pornichet à 1 021 participants (778 en 2020) ;
- **Actions de partenariat avec les acteurs publics et privés de la destination :**
  - Assurer une meilleure visibilité aux partenaires locaux en les accueillant dans le hall de l'OT ;
  - Absence de partenariat payant en 2021 pour soutenir les acteurs locaux en leur assurant une promotion gratuite ;

- **Démarche qualité et développement durable :**
  - Tests mystères organisés dans le cadre du référentiel « Qualité Tourisme » (appels téléphoniques, mails, visite physique, ...) ayant obtenu un taux de conformité de 97,36 %, soit 5 points de plus que la moyenne nationale et 4 de plus que la moyenne régionale. La prochaine étape sera en 2024.
  - La marque « Accueil vélo » a été obtenue en juillet 2021 pour 3 ans et a été décernée par Loire Atlantique Tourisme (services dédiés aux voyageurs à vélo, accueil chaleureux, équipements adaptés, ...)
  - Satisfaction clients de 99 % contre 87 % en 2020 (questionnaire en libre-service)
  - 43 réclamations et suggestions ont été formulées à l'OT (contre 21 en 2020) liées notamment à la crise sanitaire
  
- **Animation du Conseil des acteurs du tourisme et du réseau des acteurs économiques et touristiques :**
  - Les rencontres pro : comme en 2020, 5 rencontres ont été organisées contre 10 prévues initialement avec une moyenne de 30 participants (contre 60 avant la crise sanitaire),
  - Le conseil des acteurs du tourisme : formule des avis, des propositions sur la stratégie touristique de la SPL
  
- **La vente de titre de transports (CA de 26 K€):**
  - Billetterie SNCF,
  - Billetterie STRAN et LILA,
  
- **Gestion, commercialisation et animation de l'hippodrome :**
  - Fermeture du site dans le cadre des restrictions liées à la crise sanitaire. De plus, 48 K€ de dossiers annulés (pass sanitaire ou cause covid),
  - 97 devis réalisés en 2021 (178 en 2019 et 132 en 2020),
  - Flyers dédiés aux offres du centre des congrès comme pour les espaces de coworking, le derby privé et le dîner étoilé d'Éric GUERIN afin de commercialiser des prestations événementielles « packagées,
  - Visite virtuelle mise en ligne pour mieux mettre en valeur le site,
  
- **Prospection d'évènements à fort potentiel économique :**
  - Poursuite d'une réflexion sur la création d'une offre commerciale mutualisée sur le tourisme d'affaires à l'échelle de la CARENE,
  - Adhésion au Bureau des Centres des Congrès Nantes-Saint-Nazaire pour assurer une meilleure promotion du territoire, fédérer l'ensemble des acteurs, proposer une porte d'entrée neutre et garantir un accueil de qualité,
  - Intégration de différents réseaux de professionnels,
  - Présence à un After work à Paris à destination des assistantes de direction pour promouvoir le centre de congrès,
  - Un contexte sanitaire qui empêchait un démarchage physique,
  - Encarts publicitaires dans Paris Match et le Point,
  - Animation de la page « Centre de congrès de Pornichet » sur le réseau LinkedIn et sur Instagram,

### OBSERVATIONS TIRÉES DU BILAN COMPTABLE

#### ➤ Bilan comptable de la SPL :

ACTIF	2016	2017	2018	2019	2020	2021	PASSIF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Actif immobilisé	1 033 753	998 475	958 321	906 418	57 850	48 252	Fonds propres	312 091	217 451	269 614	172 484	178 604	375 181
Actif circulant	477 413	582 158	512 589	294 203	1 039 552	621 620	Provision pour charges	54 014	68 310	69 893	73 576	84 176	68 678
							Dettes	1 145 053	1 194 672	1 131 403	953 561	834 629	206 007
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 511 166</b>	<b>1 580 633</b>	<b>1 470 910</b>	<b>1 200 621</b>	<b>1 097 402</b>	<b>669 872</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 511 166</b>	<b>1 530 633</b>	<b>1 470 910</b>	<b>1 200 621</b>	<b>1 097 411</b>	<b>669 872</b>

- Le résultat fortement excédentaire de 2021 a permis à la SPL de reconstituer ses fonds propres

## OBSERVATIONS TIREES DU COMPTE DE RESULTAT

➤ **A fin 2021, la SPL a dégagé un excédent de 196 582 € :**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
<b>PRODUITS</b>	<b>1 306 623</b>	<b>1 297 786</b>	<b>1 526 935</b>	<b>1 259 613</b>	<b>1 801 174</b>	<b>1 185 142</b>	<b>-34,2%</b>
Chiffre d'affaire	715 085	736 623	956 063	690 509	456 425	335 222	-27%
Subvention d'exploitation	491 739	494 350	492 022	490 000	490 000	741 131	51%
Reprise sur charges et transfert	89 620	66 543	77 811	78 505	80 699	108 754	
Autres	10 179	270	1 039	599	774 050	35	
<b>CHARGES</b>	<b>1 296 219</b>	<b>1 342 236</b>	<b>1 524 971</b>	<b>1 355 743</b>	<b>1 796 053</b>	<b>988 561</b>	<b>-45%</b>
Achats et charges externes	605 147	596 401	812 604	623 488	409 443	393 872	-4%
Charges de personnel	507 691	505 606	496 899	468 438	344 355	390 764	13%
Impôts et taxes	8 730	52 031	40 359	66 283	44 212	72 062	
Charges financières	35 710	23 649	19 220	17 690	15 766	3 677	
Dotations aux amortissements et provisions	120 893	142 242	139 579	161 782	176 826	112 382	
Autres	18 048	22 307	16 310	18 062	805 451	15 804	
<b>RESULTAT</b>	<b>10 404</b>	<b>-44 449</b>	<b>1 963</b>	<b>-96 130</b>	<b>5 120</b>	<b>196 582</b>	

### 1. Subvention d'exploitation : 741 K€.

- Cette recette provient essentiellement de la ville conformément au contrat de DSP : 670 K€
- Le centre des congrès a bénéficié du fonds de garantie à hauteur de 71 K€

### 2. Un chiffre d'affaires de 335 K€ composé notamment :

- Des locations du site de l'hippodrome et des prestations associées : 114 K€
- Location à la SDC : 87 K€
- De la boutique de l'OT : 36 K€
- De la billetterie : 96 K€
- La vente d'électricité des panneaux n'apparaît plus en 2021 (60 K€ en 2020)

### 3. Les charges de fonctionnement :

- La masse salariale en 2021 a été d'un montant de 391 K€ soit une augmentation de 46 K€ par rapport à l'année 2020 mais reste stable par rapport à l'année 2019 si sont exclues la réduction de charges sociales COVID de 78 K€ et l'aide d'activité partielle de 10 K€ obtenues sur 2021.  
A noter que l'ouverture du kiosque « point info » a engendré une dépense 7 K€,
- Des achats de prestations dont la baisse est en lien avec la crise sanitaire,
- Des dotations aux amortissements en baisse du fait de la rétrocession des panneaux photovoltaïques à la commune
- L'exonération de cotisations sociales de 78 K€

## PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- **Poursuivre le travail engagé avec la CARENE et Saint-Nazaire Agglomération Tourisme pour développer une offre commerciale mutualisée sur le tourisme d'affaires ;**
- **Recherche d'opportunités et de complémentarité avec les sites réceptifs en proximité ;**
- **Poursuivre le travail avec le Bureau de Congrès de l'agence de développement Nantes-St Nazaire ;**
- **Recrutements pour le développement de la stratégie marketing et la communication numérique ;**

## OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

La Commission :

- Prend acte des éléments financiers produits et notamment des impacts de la crise sanitaire,
- Confirme les flux financiers versés par la commune de Pornichet sur la période observée,
- Prend note des actions menées pour développer l'exploitation du site,
- Prend note des respects des objectifs fixés dans le contrat de délégation de service public,
- Prend note des moyens déployés pour faire connaître le territoire,

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 20/06/2022

### DSP PORT D'ECHOUAGE

#### ELEMENTS CLES DE LA DELEGATION

- **Déléataire :** LOIRE ATLANTIQUE PLAISANCE
- **Date délégation :** Convention de DSP pour la gestion en date du 29 mai 2013
- **Durée :** Du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 décembre 2026,
- **Champs délégation :** Exploitation et gestion du port d'échouage de 520 emplacements, aux risques et périls du délégataire

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

- **9<sup>me</sup> année d'exploitation** du contrat de DSP, après réalisation du dragage
- Organisation de temps d'échanges et de dialogue avec l'APPEP, représentant les usagers (plusieurs réunions par an, participation du délégataire aux AG, ...),
- Redéfinition de l'ensemble de la communication en 2021 avec la création d'un pôle dédié (Vitrophanies, panneaux d'information et drapeaux ont été produits, goodies, fiches produits),
- Une hausse notable des contrats annuels,
- Poursuite et développement de services pour développer l'activité commerciale :
  - O'QUAL : limiter la contrainte d'accès à la marée : possibilité de remorquer les bateaux des clients depuis ou vers le port à flot
  - Formation à la manœuvre pour les nouveaux clients
  - Application client pour faciliter les relations commerciales et d'usage entre le port et ses clients avec une information en temps réel (webcam, hauteur d'eau, météo),
  - Contrairement aux petits déjeuners des capitaines, les sessions d'informations pour les clients du port ont été maintenues en 2021. La crise sanitaire n'a pas empêché la formation « Duo », formation théorique et pratique dont le but est d'aider le skipper et son équipier à naviguer sereinement.

#### ELEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DELEGUEE

- **Entretien des équipements :**
  - Entretien régulier des équipements des bâtiments et des espaces portuaires,
  - Maintenance régulière des barrières d'accès,
  - 161 lignes de mouillage ont été traitées et 29 chaînes ont été remplacées par du bout polyamide
- **Poursuite du développement d'actions en faveur de l'attractivité du port :**
  - Prospection et communication
    - Redéfinition de l'ensemble de la communication avec la création d'un pôle dédié
    - Le site web a attiré 16 231 visiteurs en 2021 (19 220 en 2020, 20 150 en 2019 et 14 300 en 2018),
    - Poursuite de la communication sur les différents supports afin d'informer les clients potentiels de la disponibilité immédiate de places (panneaux, flyers, site internet, newsletters...),
    - Envoi de newsletters et réalisation d'emailing destinés aux clients et prospects pour une meilleure information sur les activités et services
  - Services aux usagers
    - Poursuite du service O'QUAL,
    - Navette qui emmène les plaisanciers sur leur bateau (7 699 en 2021 contre 6 984 personnes en 2020),
    - Mise à disposition gratuite d'un ponton et de 16 annexes (en attente d'approvisionnement de 6 autres annexes),
    - Pour tous les nouveaux clients du port 1 heure de cours à la manœuvre dans le port avec les agents portuaires a été offerte. En 2021, 33 % des nouveaux entrants dans le port ont bénéficié de cette offre
    - 4 000 annuaires des marées édités
  - Satisfaction clientèle : réclamations relatives au débit d'eau insuffisant sur le ponton et l'ensablement du port et des abords de la cale par la digue. La conduite d'eau du ponton a été changée mais le problème est situé en amont du compteur.

- Contrats annuels :
  - Près de 92 % du CA en 2021 (88 % en 2020),
  - **Taux de remplissage : 92 % (82 % en 2020) => 480 contrats annuels qui ont été commercialisés soit un niveau proche de 2016 (490 contrats).**
- Activités de passages :
  - En 2021, les contrats saisonniers poursuivent leur progression entamée en 2020. La durée de stationnement est aussi en amélioration,
  - La fréquentation de la cale de mise à l'eau poursuit sa baisse en contrat annuel (35 contrats, -7 en 2021) mais revient au niveau de 2019 pour les contrats ponctuels (213 accès en 2021 contre 208 en 2019),

## OBSERVATIONS TIREES DU BILAN COMPTABLE

- **Aucun investissement réalisé en 2021**

## OBSERVATIONS TIREES DU COMPTE DE RESULTAT

**A fin 2021, le résultat affiche un excédent de 31 651 €.**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation		
										2021/2020	2021/2019	Moy/an
<b>PRODUITS</b>	151 527	412 810	628 886	317 770	303 193	304 430	307 651	301 997	354 568	17,8%	134,0%	132%
Chiffre d'affaire net	151 527	268 963	314 498	309 389	295 707	298 938	304 771	295 610	338 872	14,6%	123,6%	10,6%
Autres produits		9 432	3 536	8 246	5 893	2 829	1 430	830	0			
Transfert charges		134 415	310 852	135	1 593	2 673	1 450	5 556	15 696			
<b>CHARGES</b>	479 162	731 832	544 232	267 092	283 427	278 176	276 441	273 722	327 917	18,0%	-32,6%	-4,8%
Achats et charges externes	44 100	751 706	353 012	80 375	105 821	87 002	84 992	75 628	126 448	67,2%	186,7%	14,1%
Charges de personnel	105 314	119 453	120 763	95 995	104 802	113 541	126 711	128 473	165 229	28,6%	56,9%	5,8%
Impôts et taxes	1 417	4 316	-188	3 763	4 818	4 906	5 001	5 353	4 654			
Charges financières	0	2 428	28 380	39 717	36 399	32 949	29 360	26 174	0			
Dotations & provisions	456 103	16 256	15 949	24 227	21 214	29 441	29 729	24 463	19 469			
Charges exceptionnelles	4 771	11 211	250					354	0			
Impôt sur les bénéfices	-132 544	-173 537	26 066	23 015	10 372	10 338	648	13 278	7 117			
<b>RESULTAT</b>	-327 635	-319 022	84 654	50 678	19 767	26 264	31 211	28 274	31 651	11,9%	-109,7%	

- **Politique tarifaire 2021 :**
  - En raison de la crise sanitaire et des restrictions de navigation de 2020, les tarifs du port n'ont pas augmenté entre 2020 et 2021.
- Réalisation des opérations courantes d'entretien et de maintenance des équipements
- Augmentation du budget communication du fait du changement de marque qui s'est traduit par une refondation des éléments de communication (+ 9 K€),
- Des réparations et des entretiens plus importantes en 2021 (+ 11 K€ /2019, 2020 n'étant pas significative),
- L'emprunt que la CCI avait consenti en début de concession a été totalement remboursé avec la trésorerie de la SAS. Par conséquent la ligne frais financiers a été ramenée à 0 €,
- **Les Charges de personnel** correspondent :
  - A 3 agents permanents (1 maître de port et 2 agents spécialisés sédentaires) complétés par 1 voire 2 agents mobiles spécialisés. Il est à noter que 14 K€ sont désormais refacturés au titre de la mise à disposition du maître de port,
  - un chargé de clientèle et administratif qui produit ses effets en année pleine (+ 26 K€ / 2019),
  - pour la comptabilité, services informatiques, communication-web-marketing, Rh, techniques, achats et juridiques : services de la CCI, avec le versement d'une contribution au budget général de la CCI arrêtée à 31 113 € en 2021 (24 600 € en 2020),
- Redevance domaniale de 8 K€.

## PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- Propositions suite à l'enquête de satisfaction de 2018 :
  - De maintenir des tarifs modérés

## OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

La Commission :

- Prend acte des éléments financiers produits, confirmant les échanges réguliers avec le délégataire,
- Confirme les flux financiers versés à la commune de Pornichet sur la période observée.

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 20/06/2022

### DSP PORT DE PLAISANCE

#### ELEMENTS CLES DE LA DELEGATION

- **Déléataire :** S.A. Port de plaisance Pornichet – La Baule
- **Date délégation :** Arrêté préfectoral du 20 septembre 1976 réglementant la concession
- **Avenants :**
  - n°1 : Suppression de la redevance
  - n° 2 : 2013 - Rétablissement de la redevance (85 K€ HT) + Détermination procédure pour les amodiations commerces/anneaux
- **Durée :** 50 ans - Jusqu'au 31 décembre 2026
- **Champs délégation :** Exploitation et gestion du port de plaisance de 1 150 places et 25 cellules commerciales  
Exploitation aire de carénage par contrat de sous-traitance à la société La Baule Nautic

#### ELEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DELEGUEE

- **Soutien aux manifestations nautiques (17 évènements importants, comme en 2019),** avec notamment remise de 50 % sous conditions de places et hors haute saison. Pour rappel, il y a eu 7 manifestations d'organisées en 2020, le contexte sanitaire ayant justifié l'annulation de plusieurs évènements.
- La crise sanitaire n'a pas eu d'impacts financiers sur le délégataire et la levée des restrictions s'est traduite par une bonne fréquentation des commerces,  
Il est à noter que l'activité partielle n'a concerné qu'une partie du personnel (l'accueil) pendant le mois d'avril 2021.
- La fréquentation du port a été supérieure à 2020, de par l'adhésion du port au passeport escale et par le retour de l'accueil de manifestations nautiques
- **Entretien des équipements :**
  - Travaux de maintenance des bâtiments,
  - Entretien régulier des pontons et réparation de 40 mètres de ponton (démontage, rénovation, remontage),
  - Remplacement des planches de platelage des pontons et des catways,
- Mise en avant du **bon niveau des installations** nécessaires au fonctionnement d'un port de cette capacité.
- Les tarifs ont augmenté de 2 % en 2021 par comparaison avec les autres tarifs pratiqués par les ports voisins
- Préparation de la prochaine campagne de dragage de 2024 avec la réalisation d'un protocole de suivi environnemental cadrant les opérations (analyse de sédiments, suivi benthique, mission de bathymétrie du port ainsi que du point de rejet),
- Un incendie a endommagé le ponton O et des bateaux générant un coût de 94 K€ pour une indemnité d'assurance de 71 K€,
- L'adhésion au passeport escale a dynamisé le taux de fréquentation des navires en escale au port de Pornichet avec un seuil de saturation du port atteint sur certains soirs d'août,
- Amélioration de la satisfaction des usagers :
  - Adhésion du port au « Passeport escale » permettant aux locataires annuels de profiter d'escales gratuites dans les autres ports adhérents et réciproquement,
  - Mise à disposition d'une salle pour les plaisanciers (wifi, journaux)
  - Augmentation de la capacité d'accueil des visiteurs en raison de la gestion des places libérées par les abonnés annuels.

#### OBSERVATIONS TIREES DU BILAN COMPTABLE

- Aucun amortissement n'est pratiqué sur les constructions au motif de l'autofinancement intégral de la construction du port => déficit du bilan à la liquidation de la SA, correspondant actuellement aux avances conditionnées, non remboursables (11 739 918 €),
- Capital social composé de 11 826 titres d'une valeur nominale de 15,24 €, soit 180 286,19 €,
- La provision dragage se poursuit en 2021 (1 250 K€ en fin d'année),
- Disponibilités : 1 502 K€ (contre 1 272 K€ au 31/12/2020) liés à la constitution de la provision de dragage

## OBSERVATIONS TIREES DU COMPTE DE RESULTAT

Pour rappel les exercices 2015 et 2016 ont enregistré les opérations de dragage impliquant des mouvements comptables inhabituels et ce en dépenses comme en recettes. Depuis 2017 la constitution d'une nouvelle provision pour le dragage a repris à hauteur de 250 K€ / an.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation		
									2021/2020	2021/2014	Moy/an
<b>PRODUITS</b>	2 199 485	3 134 344	2 631 097	2 369 766	2 458 490	2 274 106	2 282 455	2 558 448	12,1%	16,3%	2,2%
Chiffre d'affaire net	2 129 467	1 920 728	1 799 075	2 321 748	2 418 248	2 255 818	2 265 301	2 464 176	8,8%	15,7%	2,1%
Produits financiers	42 214	23 403	3 882	401	590	1 746	3 284	2 199			
Produits exceptionnels	47	47	0	14 688	31 878	4 301	7 537	30			
Reprise sur provisions - Transfert de charges	27 622	1 188 968	827 764	31 346	7 593	12 065	6 002	90 758			
Autres	135	1 198	376	1 583	181	176	331	1 285			
<b>CHARGES</b>	2 118 294	3 062 568	2 590 613	2 335 616	2 414 619	2 264 567	2 236 603	2 557 662	14,4%	20,7%	3,7%
Achats et charges externes	1 278 158	2 219 544	1 823 825	1 295 661	1 409 016	1 270 105	1 230 236	1 554 939	26,4%	21,7%	2,8%
Charges de personnel	520 693	569 435	531 812	559 541	529 149	533 668	537 481	554 176	3,1%	6,4%	0,9%
Impôts et taxes	162 797	158 596	143 793	147 290	133 372	131 236	135 427	135 175			
Charges financières	16 552	12 729	4 733	7 698	7 323	6 745	4 969	4 884			
Dotations aux amortissements et provisions	120 318	86 292	82 971	323 202	332 146	319 192	318 627	309 165			
Impôt sur les bénéfices	19 776	15 972	2 965	2 224	3 613	469	9 852	-1 259			
Autres			514			3 152	11	582			
<b>RESULTAT</b>	81 191	71 776	40 484	34 150	43 871	9 540	45 852	787	-98%	-99%	-69%
dont résultat d'exploitation	75 258	77 027	44 814	28 983	22 339	13 858	49 863	2 765			

Dans le détail :

### 1. Pour ce qui est des produits : - + 276 K€/CR 2020

- Les ventes de carburant ont augmenté de 22 %, passant de 692 K€ en 2020 à 845 K€ en 2021,
- Les produits de location des navires en escales ont fortement augmenté (+ 16 %, soit + 85 K€) et ce en raison d'une bonne fréquentation estivale,
- Augmentation des tarifs de 2 %,
- Prise en compte de l'indemnité de l'assurance de 71 K€ dans le cadre de l'incendie du ponton O (transfert de charges),
- Diminution des appels de fonds des amodiataires (- 38 K€),
- Amélioration de la capacité et de la qualité d'accueil grâce à l'incitation faite auprès des usagers à signaler leur départ. Les places ainsi libérées sont louées aux plaisanciers visiteurs.

### 2. Pour ce qui est des charges : + 321 K€/CR 2020

- Le poste d'achat de carburant a augmenté de 196 K€ (2020 : 617 K€ et 2021 : 814 K€),
- Coût du sinistre incendie du ponton O : 94 K€
- Constitution d'une provision dragage de 250 K€,
- Charges de personnel : 10 agents permanents + 3 saisonniers sur juillet & août,
- Redevance domaniale versée à la ville : 91,2 K€

## PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- Adhésion en 2021 du port au « passeport escale » permettant une réciprocité d'accueil entre les usagers des ports adhérents (escales gratuites)
- Signature d'un mandat de gestion avec les amodiataires permettant d'obtenir une rémunération de leur place occupée par des visiteurs. Cela permet également de libérer des places et d'améliorer la qualité d'accueil.

## OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

La Commission :

- Prend acte des éléments financiers produits, confirmant les échanges réguliers avec le délégataire,
- Confirme les flux financiers versés à la commune de Pornichet sur la période observée,

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 20/06/2022

### DSP MINI-GOLF

#### CARACTERISTIQUES DE LA DELEGATION

- **Déléataire :** SARL Loisirs Sports Evènements
- **Date délégation :** Convention de DSP (affermage) en date du 19 décembre 2018
- **Durée :** Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023,
- **Champs délégation :** Exploitation, entretien, amélioration et développement du mini-golf

#### ELEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DELEGUEE

- **Poursuite des services liés à la pratique du mini-golf et petite restauration :** accueil, animations pour enfants et adultes, gestion et entretien du site, promotion de l'activité auprès de partenaires locaux
- **Période d'activités :**
  - Traditionnellement, elle s'étale des vacances de Pâques aux vacances de la Toussaint. En 2021, les périodes d'ouvertures ont été élargies aux vacances de février. Ces dernières ont apporté une fréquentation supplémentaire due à la fermeture des stations de ski (environ 600 entrées),
  - 12 800 entrées (+ 31 % par rapport à 2020)
- **Communication et partenariat :**
  - Renouvellement des nombreux partenariats (office de tourisme, camping, clubs de plage, résidences de vacances, écoles, CE...),
  - Campagne de communication accompagnée d'entrées gratuites favorisant la notoriété du site
  - Site internet dédié
- **Politique tarifaire :**
  - Tarifs approuvés avec la délégation de service public qui n'ont pas évolué en 2020,
  - Véritable démarche commerciale avec les partenaires,
  - Carte de fidélité.
- **Parcours mini-golf :**
  - Les pistes continuent à se détériorer.
- **Activités annexes :**
  - Diversification de l'offre du mini-golf (trottinettes et bar/restauration) : 25 % du CA total
  - Une hausse de 13 % pour l'activité restauration et bar soit un CA de plus de 18 K€ en 2021,
  - Développement d'une nouvelle activité d'échappée game portée par la société mais en dehors du périmètre de la DSP (données financières retraitées en conséquence).

#### OBSERVATIONS TIREES DE L'ACTIVITE

- Un site qui participe à l'attractivité de la ville : près de 13 000 joueurs
- Un site qui participe à l'animation de la ville : des larges amplitudes d'ouvertures => de 10h00 à minuit en saison

#### OBSERVATIONS TIREES DU BILAN COMPTABLE

- Au bilan de la DSP mini-golf sont portées les immobilisations corporelles/incorporelles nécessaires à l'activité, dont la valeur nette comptable ressort au 30 novembre 2021 à 17 K€ (hors échappée game).

## OBSERVATIONS TIREES DU COMPTE DE RESULTAT

➤ **A fin 2021, le délégataire a dégagé un résultat net comptable excédentaire pour le minigolf de 9 141 € (8,05 % du CA)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
<b>PRODUITS</b>	<b>52 403</b>	<b>51 307</b>	<b>57 796</b>	<b>60 846</b>	<b>69 435</b>	<b>77 594</b>	<b>105 464</b>	<b>35,7%</b>
Chiffre d'affaire net	52 178	51 239	57 594	60 834	69 300	65 794	82 734	
Produits financiers	1	15	5	10	1	1	0	
Autres	224	53	197	2	135	11 899	22 730	
<b>CHARGES</b>	<b>55 414</b>	<b>48 919</b>	<b>56 561</b>	<b>57 407</b>	<b>69 587</b>	<b>76 501</b>	<b>96 323</b>	<b>25,9%</b>
Achats et charges externes	20 256	19 532	20 071	22 643	26 446	29 343	33 668	
Charges de personnel	32 748	24 739	32 461	30 027	35 705	39 088	51 721	
Impôts et taxes	1 112	2 154	2 318	3 328	4 333	3 435	5 182	
Charges financières	250	215	196	217	415	586	642	
Dotations aux amortissements	1 028	937	573	518	2 053	3 960	5 110	
Autres	20	1 342	942	617	635	89	0	
Impôt sur les bénéfices				57				
<b>RESULTAT</b>	<b>-3 009</b>	<b>2 389</b>	<b>1 236</b>	<b>3 439</b>	<b>-149</b>	<b>1 192</b>	<b>9 141</b>	

1. **Chiffre d'affaires en forte hausse de 25 % par rapport à 2020.**



Le minigolf a profité d'un dispositif d'aides gouvernementales à hauteur de 22 K€.

2. **Des charges de fonctionnement en hausse :**

- Une masse salariale plus élevée compte tenu d'une plus grande période d'ouverture et de l'évolution du CA,
- Des achats en hausse en lien avec une plus grande activité.

3. Conformément à la convention de DSP, le délégataire a versé :

- une redevance de 6 500 € à la commune de Pornichet,
- une location de la licence IV, pour 1 000 €.

## PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- **Investissements souhaités pour le parcours mini-golf :**
  - Refonte des pistes,
- **Investissements complémentaires évoqués :**
  - Amélioration de la signalétique

## OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

La Commission :

- Prend acte des éléments financiers produits,
- Confirme les flux financiers versés à la commune de Pornichet sur la période observée,
- Prend note des moyens déployés pour animer et développer le mini-golf, notamment à travers le maintien d'une politique partenariale et commerciale,
- Prend note des propositions d'amélioration formulées par le délégataire

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 20/06/2022

### DSP FOURRIERE

#### CARACTERISTIQUES DE LA DELEGATION

- **Déléataire :** SARL ASSISTANCE AUTO NAZAIRIENNE
- **Date délégation :** Convention de DSP (affermage) en date du 21 décembre 2016
- **Durée :** Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021,
- **Champs délégation :** Lutter contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux

#### ELEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DELEGUEE

- **Fonctionnement de la fourrière :** 7 jours / 7 et 24 heures sur 24.
- **Restitution des véhicules :**
  - Du lundi au vendredi : de 08h30 à 19h00
  - Le samedi : de 09h00 à 17h00.
  - Possibilité de récupérer le véhicule hors horaires d'ouverture si cela est compatible avec l'organisation du délégataire et sous réserve impérative de la main levée de l'autorité requérante
- **Le stockage des véhicules enlevés :**
  - Les véhicules sont déposés et gardés dans un parc clos et surveillé (jour et nuit)
- **Les moyens du délégataire :**
  - 3 chauffeurs dépanneurs + renfort saisonnier,
  - Une secrétaire gérante ainsi qu'un mi-temps,
  - 6 véhicules d'interventions géolocalisables,
  - Un parc clos et surveillé,
  - Un second dépôt d'appoint.
- **Une baisse d'activité d'environ 25 % entre 2020 et 2021 :**

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de mise en fourrière	100	147	132	94	70
Véhicules restitués aux usagers	91	143	121	86	57
Véhicules détruits	9	4	11	8	13
<i>Dont indemnisés par la mairie</i>	3	1	5	2	5

#### OBSERVATIONS TIREES DU COMPTE DE RESULTAT

- **Un chiffre d'affaires de l'activité en baisse entre 2020 et 2021 :**

Année d'activité et non comptable	2017	2018	2019	2020	2021
Rémunération auprès des usagers	12 918 €	18 641 €	17 232 €	12 559 €	8 306 €
Indemnisation mairie	612 €	204 €	1 020 €	408 €	1 001 €
CA de l'activité	13 530 €	18 845 €	18 252 €	12 967 €	9 308 €

#### OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

La Commission :

- Prend acte des éléments financiers produits,
- Prend note des moyens déployés,

	2017										2018									
	Rentre à pied - as-llb-1		Plein sud - as-llb-3		Papy Mougéot - as-llb-4		Pojo beach - as-llb-8		La petite plage - as-llb-12		Le Récif - as-bs-1		Le Tibidabo - as-sm-2		Le Sunset - as-llb-5		L'escalier - as-llb-11			
Exercice de début de la DSP																				
Exercice de fin de la DSP																				
Surface maximale	225 m <sup>2</sup>		37% m <sup>2</sup>		432 m <sup>2</sup>		448 m <sup>2</sup>		276 m <sup>2</sup>		315 m <sup>2</sup>		90 m <sup>2</sup>		810 m <sup>2</sup>		616 m <sup>2</sup>			
Période d'ouverture contractuelle	Des vacances de Pâques à la Toussaint		D'avril à octobre		Du 1er avril au 30 octobre		Du 15 mars au 14 novembre		Du 15 mars au 14 novembre		Du 1er avril au 30 septembre		Du 1er avril à la Toussaint		Toute l'année		Toute l'année			
Chiffres d'affaires	73 545 €		322 782 €		423 058 €		37 944 €		1 389 689 €		309 506 €		294 229 €		1 933 550 €		480 209 €			
Résultats	1 053 €		88 395 €		8 308 €		24 489 €		196 864 €		8 362 €		69 545 €		332 006 €		108 315 €			
Montant de la redevance	4 202 €		7 003 €		8 068 €		8 366 €		6 701 €		10 077 €		7 316 €		20 002 €		14 955 €			
Montant des Investissements	-		9 600 €		56 845 €		843 €		135 424 €		16 537 €				33 602 €					
Investissement réalisés	<p>Changement des bâches de la terrasse, achats de tables, de chaises et de matériel</p> <p>Transformation du container pergola en salle de restaurant et l'installation de la pergola</p> <p>Fumoir à poisson</p> <p>12 234 couverts servis dont 10 % pour les enfants</p> <p>Ticket moyen : 21 €</p> <p>La privatisation des espaces n'a pas été possible compte tenu du contexte sanitaire. Superficie d'exploitation doublée générant un plus grand CA</p>																			
Indicateurs d'activités	Ticket moyen : 20,50 € 3 700 couverts servis				Taux de fréquentation moyen sur la saison : 65 %				Ticket moyen : 42 €		- 5 454 couverts - ticket moyen de 39,60 €		Une ventilation équilibrée des activités entre repas, boissons et ventes à emporter		Nombre de repas servis : 41 059 Panier moyen : 41,24 €					
Commentaires	Une augmentation du CA en lien avec une fréquentation en hausse				Une augmentation de 7,5 % des repas servis par rapport à 2020				Une forte augmentation du CA en lien avec l'ouverture à l'année. Des difficultés de recrutements sont à signaler		Déficit de main d'œuvre saisonnière qualifiée obligeant une fermeture hebdomadaire		Le résultat de l'exercice est artificiellement gonflé par les aides perçues dans le cadre de la crise sanitaire.		Création d'un nouvel espace : le Sunset Beach Bar et d'un site internet dédié		Hausse importante de l'activité impactant le résultat			
																	27 124 couverts réalisés			

	Les Korrigans - as-llb-9	Les Dauphins - as-llb-10	Mickey club - as-llb-13	Le Bel Air Plage -as-bs-2	Le Poséidon - as-sm-1	Albatros - as-llb-7
Exercice de début de la DSP			2017			
Exercice de fin de la DSP			2028			
Surface maximale	1 071 m <sup>2</sup>	688,50 m <sup>2</sup>	850 m <sup>2</sup>	612 m <sup>2</sup>	595 m <sup>2</sup> 18,06 m <sup>2</sup> de bâti municipal et 40 m <sup>2</sup> pour une piscine (1 k€)	682,5 m <sup>2</sup>
Période d'ouverture contractuelle	Vacances scolaires estivales	De juillet à août	Avril à septembre	Juillet et août	Juillet et août	Du 15 mars au 30 septembre
Chiffres d'affaires	41 659 €	83 924 €	42 777 €	42 002 €	91 651 €	43 498 €
Résultats	7 158 €	7 215 €	6 272 €	70 053 €	46 400 €	9 461 €
Montant de la redevance	5 794 €	3 725 €	3 449 €	3 311 €	4 510 €	3 692 €
Montant des investissements	- €	- €	4 214 €	4 225 €	698 €	2 136 €
Investissement réalisés			2 portiques		Petit matériel de club de plage Achat de nouvelles barrières pour le mini club Construction de meubles de rangement. Achat de nouvelles machines comme machine à café, à glaçons, ordinateurs, tablettes	
Indicateurs d'activités	Fréquentation moyenne : - 20 enfants le matin; - 40 enfants l'après-midi, - une centaine d'enfants pour les cours de natation Diversifications avec : - Vente de boissons et de glaces, La clientèle est essentiellement issue des Pays de la Loire et de région parisienne. Présence de quelques clients étrangers	Fréquentations enfants 2021 : 3-5 ans : 887 demi journées 6-9 ans : 1 456 demi journées 9-14 ans : 1 082 demi journées TOTAL: 3 425 demi journées enfants Cours de longe côte (265) et de gym (35) Partenariat avec la résidence ODALYS (1 190 ¼ journées vendues sur les 2 mois)	Fréquentation : - 1300 enfants accueillis en juillet et août, - 1 600 séances de natation La clientèle est essentiellement issue des Pays de la Loire et de région parisienne. Très peu de clients étrangers	Fréquentation - 422 enfants accueillis, - 967 cours de natation, - 18 locations de kayak et paddle	Fréquentation : - 2 165 enfants accueillis - 1 900 cours de natation	128 cours de natation
Commentaires	Malgré une fréquentation inférieure à 2020, l'année 2021 a été considérée comme bonne	Le partenariat avec la résidence ODALYS est important puisqu'il représente 1 190 demi journées vendues Forte fréquentation de touristes à Pornichet	Un CA supérieur aux prévisions grâce à une météo d'avant et d'après saison favorable	Un CA inférieur aux prévisions (97 k€), des amortissements plus importants que prévus (7 k€) et une masse salariale plus importante que planifiée (33 k€ contre 60 k€ réalisés) expliquent le résultat déficitaire	Une clientèle plus nombreuse et qui a plus consommé que les années précédentes Des difficultés pour les saisonniers de trouver un logement	Un CA de natation de 14 k€ Partenaire de l'Office de Tourisme de Pornichet Communication sur les réseaux sociaux

	Yagga club - as-llb-2	Eole - as-sm-3	Albatros - as-llb-6
Exercice de début de la DSP	2017		
Exercice de fin de la DSP	2028		
Surface maximale	1 020 m <sup>2</sup>	335 m <sup>2</sup> 72,5 m <sup>2</sup> pour un local (3,2 K€)	870 m <sup>2</sup>
Période d'ouverture contractuelle	Du 15 mars au 14 novembre	Du 1er mai au 30 septembre	Du 15 mars au 30 septembre
Chiffres d'affaires	309 956 €	152 053 €	43 498 €
Résultats	54 449 €	90 952 €	9 461 €
Montant de la redevance	4 139 €	4 616 €	3 530 €
Montant des investissements	16 475 €	3 868 €	2 136 €
Investissement réalisés	12 Paddles, 2 nouveau hobie cat 16, achat de 6 Hobie Cat Dragon et de 3 nouveaux flotteurs de wingfoil ainsi que 3 nouvelles ailes	-2 planches de Wing -1 Aile de Wing -2 Kayak -Des combinaisons néoprènes neuves -1 Catsy -Des voiles neuves pour les Catsy -Toutes les VHF ont été changées	
Indicateurs d'activités	Stages collectifs à la semaine : 1380 clients uniques Stages collectifs vacances scolaires: 6 900 séances Sportissimo: 200 séances Scolaires: 2700 séances Locations: environ 900 heures	Fréquentation : - 1 350 stagiaires, - forte hausse de location de paddle (comme en 2019 et 2020), - Une demande de cours particuliers en augmentation (principalement pour le Wing Foil) - l'activité stage voile, il y a 160 stagiaires par semaine	Indicateurs d'activités : - 205 stages de voile, - 1 089 stages de surf
Commentaires	Partenariat notamment avec le CE d'Airbus et des Chantiers de l'Atlantique, IGESA, EPAF, Agences de communication et événementiels, les écoles et collèges de Pornichet ou de la Baule Un CA en hausse en raison d'une notoriété grandissante auprès d'une nouvelle clientèle	Partenariat avec la Fédération Française de Voile Nouveau site internet Difficultés à recruter	CA voile : 33 K€  Partenaire de l'Office de Tourisme de Pornichet  Communication sur les réseaux sociaux

# COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

## COMPTE RENDU DU 15 NOVEMBRE 2022

### Présent(e)s :

- M. PELLETEUR Jean-Claude – Maire,
- Mme MARTIN Frédérique – adjointe au Maire,
- M. SIGUIER Romain – adjoint au Maire,
- M. RAHER Rémi – conseiller municipal délégué,
- M. DAGUIZE Christophe – conseiller municipal délégué,
- Mme BOUYER Josiane – conseillère municipale déléguée,
- Mme PRUKOP Christine – conseillère municipale déléguée,
- Mme FRAUX Valérie – conseillère municipale,
- M. LUCAS Michel – président de l'association Accueil des Villes Françaises de Pornichet,
- M. SCORDIA Bernard - association échanges Pornichet San Vicente,
- M. ROUSSEAU Christian – président de l'association Office Municipal des Sports.

### Excusé(e)s :

- M. JOUBERT Yannick – conseiller municipal,
- Mme BOUILLAUD Stéphanie – présidente de l'association des parents d'élèves Gambetta – Ramiers – pouvoir à l'OMS.

### Absent(e)s :

- M. BELLINOT Robert – conseiller municipal,
- Mme GUILLARD Yvette – présidente de l'association Beajerien An Dans,
- Mme GOURIOU Elsa – amicale Laïque du Pouligou

### Fonctionnaires présent(e)s :

- Mme PLOU – Directrice du pôle administration générale.

## **1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2022**

Le compte-rendu de la séance du 22 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

## **2/ RAPPORT DE PRESENTATION SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION ET LE PRINCIPE DU RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MISE EN VALEUR DES MISSIONS D'OFFICE DE TOURISME COMMUNAL DE LA VILLE DE PORNICHET ET L'EXPLOITATION DU CENTRE DES CONGRES DE PORNICHET**

Présentation du rapport (cf en pièce jointe).

Avis favorable de la Commission à l'unanimité sur le choix du mode de gestion et sur le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation du Centre des Congrès de Pornichet et la mise en valeur des missions d'Office du Tourisme communal.

END



## **CCSPL du 15 novembre 2022**

**RAPPORT DE PRESENTATION SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION ET  
LE PRINCIPE DU RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC POUR LA MISE EN VALEUR DES MISSIONS D'OFFICE DE  
TOURISME COMMUNAL DE LA VILLE DE PORNICHET ET L'EXPLOITATION  
DU CENTRE DES CONGRES DE PORNICHET**

### **Article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal de Pornichet doit renouveler le contrat portant sur la mise en valeur des missions d'office de tourisme et l'exploitation du Centre des Congrès de Pornichet car l'actuelle DSP prend fin le 31 décembre 2022.

Ainsi, conformément à l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le présent rapport a pour objet d'éclairer la CCSPL sur les divers modes de gestion possible afin de lui permettre de se prononcer sur le principe de renouvellement d'une délégation de service public. Ce rapport présente également les caractéristiques principales des prestations demandées au délégataire.

## **1/ PRESENTATION DU SERVICE ACTUEL**

La Ville de Pornichet dispose d'un ensemble paysager de 30 hectares qui a été réaménagé en 2011.

Le site comprend un parc paysager d'une surface de 15 hectares, un bâtiment des tribunes qui comprend des gradins de 2 500 places ; au rez-de-chaussée un hall modulaire de 920 m<sup>2</sup> comprenant un bar intérieur et extérieur, et une zone extérieure couverte de 560 m<sup>2</sup> ; à l'étage un restaurant panoramique de 350 couverts, deux terrasses, des loges, et salles de réception, des zones de parkings.

Depuis son ouverture, l'exploitation de l'hippodrome de Pornichet et les missions d'Office de Tourisme sont gérées dans le cadre de délégations de service public successives. L'actuel contrat est une délégation de service public de 2 ans, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

L'actuel délégataire est la SPL *Pornichet, La Destination*.

Dans le cadre du renouvellement, la Ville de Pornichet est libre de choisir, parmi les modes de gestion ci-après exposés, celui qu'elle estime le plus approprié pour la mise en valeur des missions d'office de tourisme et l'exploitation du Centre des Congrès de Pornichet.

## **2/ DESCRIPTIF DES MODES DE GESTION ENVISAGEABLES**

### **La gestion en régie**

La gestion en régie peut prendre 3 formes qui se distinguent les unes des autres par une plus ou moins grande autonomie du service public par rapport à la personne publique.

Lorsque le service est assuré en régie directe, la personne publique prend directement en charge l'activité dans le cadre de ses services, avec ses moyens financiers, techniques et humains. Le service public en régie n'a pas de personnalité juridique propre, distincte de la collectivité dont il dépend, ni d'autonomie financière.

Ce mode de gestion est à écarter car il concerne uniquement les services publics administratifs (SPA) et non les services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), lesquels ne peuvent être gérés qu'en régie dotée de la seule autonomie financière ou par une régie dotée de la personnalité morale avec autonomie financière.

Ces dits modes de gestion seront aussi écartés dès lors que, si l'essentiel des décisions restent du ressort de l'organe délibérant de la collectivité publique, l'avantage de maîtriser le service s'efface devant les inconvénients liés au poids d'une gestion entièrement publique. De plus, le choix de ce mode de gestion supposerait que la Ville dispose de ressources et de compétences techniques et se dote d'une organisation permettant la prise en charge du service concerné.

Le choix d'opter pour la gestion directe ne semble donc pas pertinent.

## La gestion externalisée

### La délégation de service public de type régie intéressée

La régie intéressée est un mode de gestion dans lequel l'exploitation se fait pour le compte du délégant, le régisseur effectuant les opérations de recettes et de dépenses pour le compte de la collectivité dans le cadre d'un budget approuvé par l'assemblée délibérante. Il perçoit en contrepartie une rémunération.

Le régisseur est rémunéré par la collectivité et non par les usagers.

En l'espèce, la Ville n'entend pas percevoir directement les recettes des usagers ni rémunérer directement le concessionnaire.

### La délégation de service public de type concession

La concession de service public est le mode de gestion par lequel la collectivité charge son cocontractant de construire des ouvrages, de réaliser des travaux de premier établissement et d'exploiter le service public dont les ouvrages construits seront le siège, à charge pour ce dernier de se rémunérer sur cette exploitation.

En l'occurrence, le bâtiment de l'Hippodrome comprenant le centre des congrès de Pornichet ayant été livré en 2011, l'absence de nécessité de réaliser des travaux de premier établissement écarte par conséquent le montage de type concession, dont l'une des principales caractéristiques est de confier au délégataire la charge des travaux de premier établissement.

### La délégation de service public de type affermage

L'affermage se distingue de la concession essentiellement par le fait que les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont remis au délégataire par la collectivité qui en a assuré le financement, le délégataire étant chargé de l'exploitation de ces ouvrages.

Comme dans le système de la concession, la rémunération du délégataire doit provenir de l'exploitation du service mais il reverse à la collectivité une redevance pour l'occupation des biens mis à disposition.

Dans la mesure où le délégataire n'est pas responsable des investissements de premier établissement, il appartient à la collectivité de réaliser ces investissements sous maîtrise d'ouvrage publique ; par ailleurs la durée des contrats d'affermage est généralement plus courte que celle des contrats de concession.



Compte tenu de la spécificité du site et des caractéristiques des prestations demandées, il apparaît particulièrement opportun que la gestion des équipements soit confiée dans le cadre d'une délégation de service public, de type affermage, à un exploitant présentant des références ainsi que des qualités professionnelles en matière de gestion à caractère commercial d'équipements destinés à accueillir des activités de Centre de congrès, et pour assurer les orientations stratégiques en matière de tourisme.

Pour ce faire, le délégataire devra animer le site, assurer le développement commercial, établir les contrats, gérer le site sous l'angle de la rentabilité économique et s'acquitter de toutes les tâches pour lesquelles un statut public est difficilement adapté. La gestion devra donc être confiée à une société qui tiendra une comptabilité commerciale et gèrera les ressources humaines selon les règles du code du travail avec une logique d'entreprise.

### La gestion externalisée statutaire

#### La Société d'Economie Mixte (SEM)

Il s'agit d'une société anonyme constituée par des capitaux publics et privés, régie, d'une part, par des dispositions relatives aux sociétés anonymes dans le Code de commerce, d'autre part, par des dispositions propres au sein du Code général des collectivités territoriales (article L. 1521-1 du CGCT et suivants).

Elles disposent d'au moins deux actionnaires, dont l'un est obligatoirement une personne privée. Les collectivités locales doivent être majoritaires et détenir entre 50 et 85% du capital.

#### La Société Publique Locale (SPL)

Une société publique locale est une société anonyme dont la totalité du capital est détenue par des collectivités territoriales et leurs groupements.

Elle est composée d'au moins deux actionnaires, et peut être chargée d'exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial.

Les actionnaires de la SPL peuvent lui confier la gestion d'un service public sans mise en concurrence préalable puisque :

- ils exercent sur la société un contrôle comparable à celui qu'ils exercent sur ses propres services ;
- cette société réalise l'essentiel de ses activités pour les personnes publiques qui contrôlent la société ;
- la société ne détient pas de capitaux privés.

Si la gestion est « déléguée » à la société publique, la gestion du service demeure toutefois directe, la collectivité et ses partenaires exerçant sur la société un contrôle comparable à celui exercé sur leurs propres services.



En l'espèce :

La SEM Pornichet Evénements a évolué en SPL *Pornichet, La Destination*, par délibération du 16 septembre 2015.

Si elle décide de confier l'exploitation du Centre des Congrès et la mise en valeur des missions d'office de tourisme communal en vertu d'un contrat de délégation de service public à la SPL Pornichet La Destination, la Ville pourra y recourir sans publicité, ni mise en concurrence.

### **3/ PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU FUTUR CONTRAT**

#### 3.1 - Missions

##### 3.1.1 – Missions d'office de tourisme communal

Dans le cadre de l'article L133-3 du Code du tourisme, le délégataire aura la charge d'assurer les missions obligatoires d'un office de tourisme.

L'ensemble des missions confiées au délégataire se décompose de la façon suivante :

- la participation à la définition d'une politique de développement touristique de Pornichet.

- l'enrichissement de l'offre de la destination et sa mise en tourisme, via des productions directes ou par l'accompagnement d'acteurs privés et publics.
- les missions d'office de tourisme de la station, en application du Code du tourisme, dans le respect des prescriptions attachées au classement de l'Office de tourisme en catégorie I et de la Ville en station classée de tourisme, à savoir :
  - promotion et la communication touristique de la destination,
  - veille et recensement de l'offre touristique,
  - accueil, l'information et le conseil aux visiteurs,
  - conception et la commercialisation de produits et prestations de services touristiques,
  - fédération et l'animation de tous les acteurs locaux qui concourent à la réussite de la mise en tourisme,
  - démarche qualité,
  - animation du Conseil des acteurs du tourisme et du réseau des acteurs économiques et touristiques.
- la vente de titre de transports.
- la valorisation du patrimoine local.

### 3.1.2 – Missions relatives à l'exploitation du centre des congrès

Le délégataire aura pour mission la gestion et l'exploitation commerciale d'un site à vocation de loisirs, d'activités ludiques, culturelles, sportives, et de tourisme d'affaires.

Les missions sont plus précisément les suivantes :

- gérer, commercialiser, développer et animer le bâtiment des tribunes de l'hippodrome, en y développant notamment des activités de congrès, séminaires, salons, expositions, réunions, location d'espaces pour les particuliers, activités d'animations touristiques de type concerts, animations de plein air...
- organiser et commercialiser des prestations événementielles packagées sur le territoire, que ce soit dans les espaces gérés par le délégataire ou en partenariat avec d'autres partenaires du territoire et sur d'autres sites, ainsi que de la commercialisation des services associés, à destination de clientèles groupes particuliers, associations ou professionnels.
- prospecter de grands événements à fortes retombées économiques.
- développer le secteur du tourisme d'affaires sur la Ville de Pornichet et le développement d'un réseau de partenaires.

### 3.2 – Durée

Il est proposé de renouveler le contrat pour une période de 5 ans à compter de la notification du contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2027.

### 3.3 – Conditions d'occupation du site mis à disposition

La Ville conservera à sa charge les grosses réparations telles que définies aux articles 605 et 606 du code civil ainsi que les travaux d'entretien et de réparations courantes : contrats de contrôle réglementaire et maintenance, et prise en charge de la fourniture et la maîtrise d'ouvrage associée pour les opérations de petit entretien et de petite maintenance.

Le délégataire aura à sa charge la gestion logistique du site et l'entière charge du nettoyage des locaux, ouverture et fermeture du site, mise en place du matériel, mobiliers et équipements et des espaces verts.

Le délégataire prendra en charge tous les frais relatifs à la fourniture d'énergie et de fluides, notamment eau, électricité, téléphone, ...

#### 3.4 - Conditions financières

Le délégataire assure seul, à ses risques et périls, le service public qui lui est confié. A ce titre, il assume la totalité des charges liées aux missions déléguées conformément aux stipulations de la convention. En contrepartie, le délégataire est autorisé à percevoir auprès des usagers l'intégralité des recettes relatives à l'exploitation du service. Sa rémunération sera constituée des recettes relatives aux activités annexes. Les tarifs seront fixés par le Conseil municipal, sur proposition du délégataire, et précisés dans la convention. Ces recettes seront notamment issues :

- des recettes tirées de l'exploitation du centre des congrès,
- des recettes générées par l'organisation d'événements sur le territoire, que ce soit dans les espaces gérés par le délégataire ou en partenariat avec d'autres partenaires, ainsi que de la commercialisation des services associés,
- de la commercialisation de prestations et produits touristiques proposées par l'office de tourisme communal,
- la commercialisation d'emplacements publicitaires à l'intérieur des équipements mis à disposition,
- les subventions versées par la Collectivité pour compenser les obligations de service public qui seront définies à l'article L2224-2 du Code général des collectivités territoriales.

La Ville de Pornichet bénéficiera d'un droit d'utilisation du site.

En contrepartie des biens mis à sa disposition par la collectivité et compte tenu des avantages attachés à l'exploitation desdits biens, le délégataire versera une redevance.

#### 3.5 - Contrôle de la collectivité

La Ville de Pornichet disposera d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière du présent contrat par le délégataire ainsi que sur la qualité du service rendu aux usagers.

Ce contrôle, organisé librement par la Ville, comprend notamment :

- Un droit d'information sur la gestion du service délégué ;
- Le droit de contrôler les renseignements fournis par le délégataire ;
- Le pouvoir de prendre toutes les mesures prévues par le présent contrat lorsque le délégataire ne se conforme pas aux obligations stipulées à sa charge.

#### 3.6 - Fin du contrat

La convention prendra fin à son échéance normale, soit le 31 décembre 2027. Au terme normal ou anticipé de la convention et ce, pour quelque raison que ce soit, les biens inclus dans le périmètre de la délégation, y compris les biens réalisés ou financés par le délégataire, seront remis à l'autorité délégante, tous droits y afférant lui étant transférés de plein droit.

#### **4 / CALENDRIER DE LA PROCEDURE**

La procédure est menée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

<b>Etape</b>	<b>Date</b>
<b>Avis de la CCSPPL sur le principe de délégation de service public</b>	<b>Novembre 2022</b>
<b>Approbation du principe de délégation de service public avec la SPL <i>Pornichet, La Destination</i> (Conseil Municipal)</b>	<b>Novembre 2022</b>
<b>Analyse de l'offre de la SPL <i>Pornichet, La Destination</i> et avis de la commission de délégation de service public</b>	<b>Janvier 2023</b>
<b>Approbation du contrat (Conseil Municipal)</b>	<b>Février 2023</b>
<b>Signature du contrat</b>	<b>Février 2023</b>

Afin de garantir la continuité du service public et pour mener à bien la suite de la procédure, il est précisé que le contrat en cours sera prorogé jusqu'à la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat, et au plus tard jusqu'au 15 février 2023.

Il est proposé à la Commission consultative des services publics locaux de rendre un avis sur le principe d'une délégation de service public pour la mise en valeur des missions d'office de tourisme communal de la Ville de Pornichet et l'exploitation du Centre des congrès de Pornichet.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DELIB_23_06_02A</b>
Objet :	<b>2. Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Présentation des travaux réalisés en</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2.5 - autres actes (rapports annuels, commission de DSP <sub>2</sub> )
Identifiant unique :	044-214401325-20230628-DELIB_23_06_02A-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 044-214401325-20230628-DELIB_23_06_02A-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2. CCSPL_travaux 2022.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230628-DELIB_23_06_02A-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	135.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2. Annexe DCM 2.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230628-DELIB_23_06_02A-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.7 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2023 à 09h52min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2023 à 09h52min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2023 à 09h55min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juillet 2023 à 09h55min30s	Reçu par le MI le 2023-07-04